

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2010026

Signataire : FG/SD

OBJET :51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots de copropriété n° 14 et 32 correspondant à un appartement et une cave, appartenant à M. SOUAGUI. Annulation de la délibération n° 16 du 28 janvier 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 16 du 28 janvier 2010,

Vu le courrier de la commune du 20 septembre 2010,

Vu la lettre de Monsieur SOUAGUI du 22 septembre 2010,

Vu l'avis des services de France Domaine du 18 octobre 2010,

Considérant que la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire d'entités foncières, notamment au 51 rue Sadi Carnot bâtiment A, ainsi que des parcelles mitoyennes,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers d'acquérir ces lots de copropriété afin de constituer des réserves foncières qui permettront de construire un équipement public scolaire et des logements sociaux,

A l'unanimité.

DELIBERE :

RAPPORTE la délibération n° 16 du 28 janvier 2010.

DECIDE d'acquérir l'appartement et la cave, lots de copropriété n° 14 et 32, situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartement à Monsieur SOUAGUI.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 50.000 euros, valeur occupée.

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2138-824.

Pour le Maire

L'adjoint délégué